

Prestation Potentiel Emploi - MDPH

Prestation Potentiel Emploi - MDPH



(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Elle est mobilisable uniquement par la MDPH, pour les personnes ayant déposé une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et/ou d'orientation professionnelle auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

A travers cette prestation, il s'agit de :

- Réaliser un bilan personnalité du parcours de la personne, de ses compétences et de ses difficultés.
- Évaluer les possibilités d'exercer une activité professionnelle au regard de la situation de handicap de la personne et des éléments qui peuvent constituer un frein à l'emploi (durée d'inactivité professionnelle, situation sociale, mobilité...).

Plusieurs étapes sont à distinguer dans cette prestation :

- Une rencontre initiale (présentation de la démarche, des objectifs, du contenu ; engagement ou non de la personne ; signature du protocole) ;
- Un bilan de la situation (analyse globale : santé, professionnel, vie sociale, vie quotidienne) ;
- Un travail sur le projet professionnel (analyse du parcours professionnel, valorisation des acquis professionnels pour dégager les pistes possibles) ;
- Une mise en situation professionnelle (stage en atelier ou en entreprise) ;
- Un bilan final ;
- Un suivi à 6 mois (enquête auprès de la personne).